

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Compte administratif 2023.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 13
Représentés : 06
Absents excusés : 00
Votants : 19

Date de la convocation : 8 mars 2024.

Date d'affichage de la convocation : 8 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 mars 2024 dont le public a été informé par voie d'affichage le 8 mars 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Audrey COURTOIS – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – MM Jean-Côme RIVIÈRE – Olivier LUCAS – Jean-Marie GÉRARD – Georges GÉRAULT – Paul-Etienne LEGRAIS – Gérald TOWNSEND

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MME Valérie PETITBON **ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD**
MME Sarah ANDRÉ **ayant donné pouvoir à MME Lyse-Marie CLISSON**
M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ **ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS**
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir à MME Audrey COURTOIS**
M Pierre-Yves PARISELLE **ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN**
M Sébastien MÉRIAUX **ayant donné pouvoir à M Paul-Etienne LEGRAIS**

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 28 mars 2024 et publiée sur le site internet de la mairie le 28 mars 2024

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.

Madame Caroline DOUCERAIN, Maire, ne prend pas part à la discussion précédant le vote et ne participe pas au vote du compte administratif 2023 ;

Madame Sylvie PERRAUD, Maire-adjointe chargée de la commission Finances présente le compte administratif 2023 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe,
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,**

APPROUVE le compte administratif 2023 de la commune tel qu'il a été présenté :

SECTION FONCTIONNEMENT

DIT que les dépenses effectuées s'élèvent à la somme de (A) : 2 049 874,15 €

DIT que les recettes effectuées s'élèvent à la somme de (B) : 2 616 077,03 €

- avec un résultat de l'exercice de l'année de : (D=B-A) : 566 202,88 €
- avec un résultat antérieur reporté de : (E) : 554 136,67 €
- avec un résultat à la clôture de l'année de : (F=D+E) : 1 120 339,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DIT que les dépenses réellement effectuées s'élèvent à la somme de (G) : 1 064 651,05 €

DIT que les recettes réellement effectuées s'élèvent à la somme de (H) : 1 521 020,86 €

- avec un résultat à la clôture de l'exercice précédent de (I) : - 323 205,64 €
- avec un résultat de l'exercice de (J=H-G) : 456 369,81 €
- avec un résultat de clôture de (K=I+J) : 133 164,17 €

DIT que la délibération sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et qu'elle sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 19
POUR	: 18
CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
NE PREND PAS PART AU VOTE	: 01 (Madame Caroline DOUCERAIN)

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 02 AVR. 2024
Le Secrétaire de séance,

Sylvie PERRAUD



Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

